



CC du Sud Est du Pays Manceau (Siren : 247200421)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Parigné-l'Évêque
Arrondissement	Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	28/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Martine RENAUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue des écoles BP 15
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72250 PARIGNE L'EVEQUE
Téléphone	02 43 40 09 98
Fax	02 43 40 18 76
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 691
-----------------------------	--------

Densité moyenne	99,45
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Brette-les-Pins (217200476)	2 261
72	Challes (217200534)	1 235
72	Changé (217200583)	6 662
72	Parigné-l'Évêque (217202316)	5 091
72	Saint-Mars-d'Outille (217202993)	2 442

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>. Cartes d assainissement des communes . Étude d exploitation des réseaux d assainissement</i> - Assainissement non collectif <i>. Création et gestion d un Service Public d Assainissement Non Collectif, la réhabilitation des dispositifs d assainissement restant de compétence communale.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La communauté de communes pourra être prestataire de services auprès d autres collectivités afin de permettre à leurs habitants d utiliser les déchetteries communautaires.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>K. PETITE ENFANCE & ENFANCE - JEUNESSE Actions en faveur de la promotion et du développement des différents mode de garde de la petite enfance (0 & 3 ans) : -Information et orientation des familles, mise en réseau des modes de gardes disponibles sur le territoire, coordination des acteurs et mise en place d'une cohérence éducative, notamment par la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants. -Construction, aménagement, entretien, des équipements d'accueil collectif des enfants avant leur scolarisation en maternelle et gestion de ces établissements. -Soutien à l'accueil des enfants à domicile et animation d'un réseau d'assistantes maternelles à l'échelle communautaire. Actions en faveur de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (12-18 ans) dans le cadre du temps libre : -Collaboration à l'élaboration d'un projet social, -Financement d'une mission d'animation globale et de pilotage sur le territoire communautaire, -Organisation d'activités éducatives et de loisirs incluant le transport des personnes vers les lieux d'activités. L. ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES . Participation aux structures et instances locales de coordination gérontologique.</i>
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Les zones d'activités d'intérêt communautaire correspondent à l'ensemble des zones, existantes ou futures.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. . L'animation des équipements culturels et sportifs et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, incluant le transport des personnes vers ces équipements. . Action de coordination d'une manifestation annuelle culturelle et/ou sportive à vocation communautaire. Les équipements culturels d'intérêt communautaire sont : une salle de spectacle à créer sur le territoire communautaire. - . Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. . L'animation des équipements culturels et sportifs et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, incluant le transport des personnes vers ces équipements. . Action de coordination d'une manifestation annuelle culturelle et/ou sportive à vocation communautaire. Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont : la salle spécialisée de gymnastique « Ouranos » à Parigné l'Évêque le skate parc de Changé 3 espaces multisports de plein air (city stade) à Challes, Parigné l'Évêque et Saint Mars d'Outillé un skate parc à Brette les Pins un parcours sportif de plein air sur chacune des communes membres une salle de pratique des arts martiaux et sports de combat (dojo) à créer sur la commune de Changé.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. . L'animation des équipements culturels et sportifs et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, incluant le transport des personnes vers ces équipements. Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont les équipements nouveaux à caractère unique.

- Activités culturelles ou socioculturelles

L'animation des équipements culturels et sportifs et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, incluant le transport des personnes vers ces équipements. . Action de coordination d'une manifestation annuelle culturelle et/ou sportive à vocation communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale : pour l'exercice de cette compétence la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; l'aménagement et l'équipement de celles-ci pourront être confiés à un aménageur dans le cadre de contrats d'aménagement. Les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire correspondent aux ZAC qui : - ont une vocation exclusivement économique ; - ont une dominante économique mais comprennent également une partie logement. Nota : Les PLU et la délivrance des permis de construire et documents d'urbanisme restent de la compétence des communes.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

. Charte intercommunale de développement . élaboration d'une politique communautaire d'aménagement et de développement dans le cadre d'un Pays au sens de la loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable n°99-533 du 25 juin 1999 et participation aux actions conduites par celui-ci. Pour cette compétence, la communauté de communes adhérera à un syndicat mixte.

- Etudes et programmation

Étude sur les transports intercommunaux

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

aide technique à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aides à la coordination entre les communes pour des prêts, des achats et entretien de matériel ; Création, aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire. Les voies communales correspondent au domaine public routier des communes membres et comprennent outre la chaussée, l'ensemble des dépendances. Sont d'intérêt communautaire toutes les sections de voies communales situées hors agglomération, ainsi que les voies nécessaires à la desserte des équipements communautaires où qu'elles se situent. La desserte des équipements communautaires pourra nécessiter des travaux sur le domaine public de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale. La communauté de communes interviendra alors dans le cadre d'une opération sous mandat nécessitant l'élaboration d'une convention.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement social

La politique du logement social d'intérêt communautaire correspond : - À la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des logements « intermédiaires ». Sont qualifiés d'intermédiaires des logements meublés destinés à accueillir temporairement des personnes résidant sur le territoire communautaire qui se voient soudainement privées de l'usage de leur logement habituel. - À l'aide aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs individuels dans la limite de 5 logements aidés par opération et par commune - Aux actions en faveur d'une requalification des logements du parc privé. A ce titre la communauté de communes pourra participer à une O.P.A.H. ou une O.R.A.H.. dans ce cadre, elle pourra adhérer à un autre EPCI.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

. élaboration d'une politique communautaire d'aménagement et de développement dans le cadre d'un Pays au sens de la loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable n°99-533 du 25 juin 1999 et participation aux actions conduites par celui-ci. Pour cette compétence, la communauté de communes adhérera à un syndicat mixte.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

- NTIC (Internet, câble...)

. mise en place et gestion du système d'information géographique (SIG) . Gestion et animation d'un Cybercentre : pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte . Intranet communautaire

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte ayant pour vocation la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

Aménagement rural. Charte intercommunale de développement Actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable incluant le transport des scolaires vers les lieux d'animations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM pour le développement numérique (SMIDEN) (257202176)	SM fermé	37 528
72	SM du Pays du Mans (200078426)	SM ouvert	301 020

72	SM Sarthe Est Aval Unifié (200079440)	SM fermé	63 459
72	SM du bassin du Dué et du Narais (257201681)	SM fermé	25 939
72	G 9 Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe (200051944)	Pôle métrop.	336 072
72	SM "Sarthe Numérique" (257202432)	SM ouvert	547 423
61	Syndicat du bassin de la Sarthe (200017689)	SM fermé	494 669
72	SM de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (257202382)	SM fermé	416 717
72	SM du bassin du Roule - Crottes (257201939)	SM fermé	225 477

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)